

# Notice technique

## Attestation Employeur Dématérialisée

### AED

---

#### I -Introduction

Le code du travail oblige tout employeur à remettre une Attestation Employeur Assurance Chômage destinée à son salarié en cas de rupture ou de fin de contrat de travail (article R351-5 du code du travail). Ces informations permettent au salarié de faire valoir ses droits aux allocations de chômage auprès de Pôle emploi (conditions de la fin du contrat de travail, rémunérations versées...). L'employeur est également tenu de transmettre en même temps un exemplaire de celle-ci à Pôle emploi.

Un projet de décret vise à instaurer l'obligation de transmission de l'attestation employeur à Pôle emploi par voie électronique. Celle-ci se fera au moyen du logiciel de paie ou du site internet prévu à cet effet par Pôle emploi. L'obligation n'est toutefois pas générale et seuls les employeurs de dix salariés et plus seront concernés. Les autres employeurs pourront s'ils le souhaitent continuer à recourir au format papier.

L'entrée en application de l'obligation est fixée au 1er janvier 2012, afin notamment de permettre aux éditeurs de logiciels de paie d'effectuer les adaptations nécessaires.

Concernant l'attestation employeur à remettre au salarié, celle-ci sera produite par Pôle emploi en retour du flux dématérialisé et permettra ainsi à terme la dénonciation de l'ensemble des agréments et le maintien d'un agrément unique.

Le principe de la nouvelle déclaration AED consiste à transmettre un fichier sous la forme d'un fichier Edi (selon la norme N4DS), puis d'imprimer l'attestation Assédic qui sera disponible immédiatement après le dépôt du fichier AED N4DS.

En effet la particularité de cette procédure implique que l'impression de l'Attestation Assédic soit réalisée depuis le site net-entreprise juste après le dépôt du fichier Edi correspondant. L'Attestation étant numéroté par le site net-entreprise.

## II- Structure d'une AED

La structure du fichier d'une AED (Attestation Employeur Dématérialisée) correspond à celle d'un fichier N4DS. Certaines informations restent particulières à l'AED mais la structure du fichier reste très similaire à une DADSU ou N4DS.

- S20.G01.00 - DN-AC ATTESTATION EMPLOYEUR ASSURANCE CHOMAGE
  - S20.G01.05 - Compte rendu d'exploitation (0,1)
  - S20.G10.05 - Complément d'identification pour les entreprises du spectacle (0,1)
- ▼ S30.G01.00 - Identification du Salarié (1,1)
  - ▼ S40.G01.00 - Période d'activité (1,\*)
    - S40.G05.00 - Adresse du lieu de travail (0,1)
    - S40.G10.00 - Situation administrative générale du salarié ou de l'agent (1,1)
      - ▼ S40.G10.05 - Situation administrative spécifique du salarié sous contrat de droit privé (0,1)
        - S40.G10.06 - Caisse spécifique de congés payés (0,1)
      - S40.G10.10 - Situation administrative spécifique de l'agent sous statut d'emploi de droit public (0,1)
    - S40.G15.00 - Durée et quantité du travail effectuées (1,1)
      - S40.G15.05 - Durée du travail secteur privé (0,1)
      - S40.G15.10 - Durée du travail secteur public (0,1)
      - S40.G15.20 - Durée du travail spectacle (0,1)
    - S40.G20.00 - Régimes de base obligatoires de Sécurité Sociale (1,1)
      - S40.G28.05 - Assiettes de rémunérations Sécurité Sociale (1,1)
      - S40.G28.10 - Primes versées aux salariés sous contrat de droit privé (0,\*)
      - S40.G28.15 - Indemnités versées en fin de contrat de travail (0,\*)
      - S40.G28.20 - Indemnités et primes versées aux agents sous statut public (0,\*)
  - ▼ S48.G10.00 - Assurance Chômage (1,1)
    - S48.G10.02 - Adhésion au régime d'Assurance Chômage pour les salariés de la fonction publique (0,1)
    - S48.G16.05 - Durée d'absence non rémunérée (0,1)
    - S48.G47.06 - Rappels de paie versés aux salariés (0,\*)
    - S48.G47.15 - Indemnités versées mensuellement (0,1)
    - S48.G47.20 - Autres rémunérations des salariés du spectacle (0,\*)
    - ▼ S48.G55.00 - Fin de contrat de travail (0,1)
      - S48.G55.05 - Réalisation du préavis (1,\*)
      - S48.G55.10 - Chômage total sans rupture de contrat de travail (0,1)
      - S48.G55.15 - Code organisme de retraite complémentaire (1,\*)
      - S48.G55.20 - Pre remplissage cadre 9 signataire de la déclaration (0,1)
  - S60.G05.00 - Période d'inactivité ou situations particulières (0,\*)
  - S80.G01.00 - Identification INSEE des établissements (1,\*)

### III- Processus d'établissement d'une AED

#### A- Contrat de travail

Bien que dans la plus part des cas de figures (CDD), le logiciel DV-LOG Interpaye établie automatiquement les codifications, vous devrez passer par la page de codification en cliquant sur complément STC afin de fournir les informations relatives à la rupture du contrat de travail du salarié.

En cliquant sur l'icône Complément STC vous obtenez l'écran suivant :

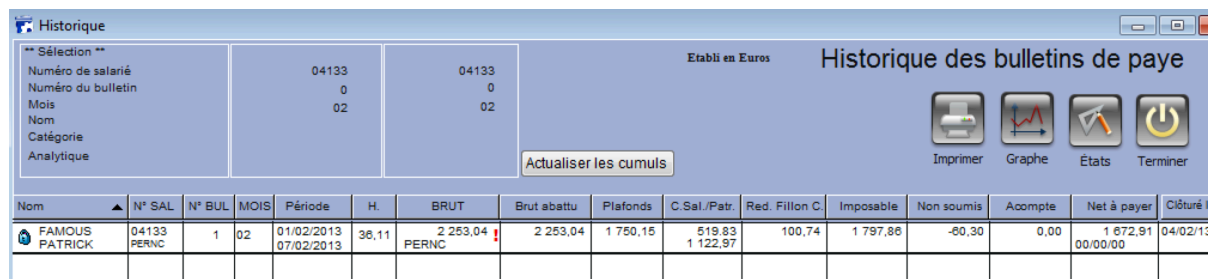
Passez ensuite en revue chaque zone et complétez les renseignements relatifs à la rupture du contrat de travail.

Une fois terminée, cliquez sur l'icône Retour pour revenir à la première page de saisie du contrat de travail.

Dans le cas d'une fin de contrat de CDD, il est inutile de compléter les champs.

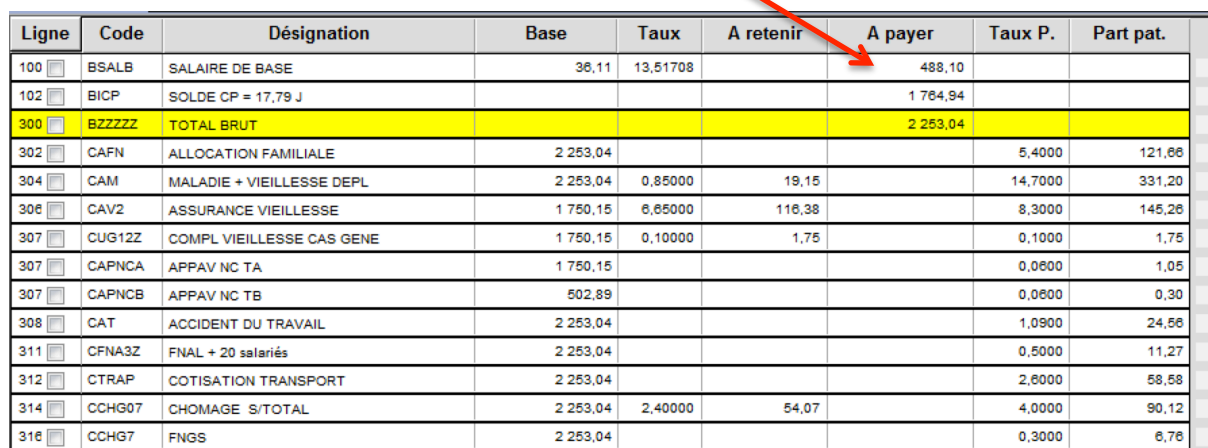
## B- Bulletin de paye

Accédez à l'historique des bulletins de paye et Elaborez votre bulletin de paye :



Nom	N° SAL	N° BUL	MOIS	Période	H.	BRUT	Brut abattu	Plafonds	C Sal./Patr.	Red. Fillon C	Imposable	Non soumis	Acompte	Net à payer	Cléuré le
FAMOUS PATRICK	04133 PERNC	1	02	01/02/2013 07/02/2013	36,11	2 253,04 PERNC	2 253,04	1 750,15	519,83 1 122,97	100,74	1 797,86	-60,30	0,00	1 672,91 00/00/00	04/02/13

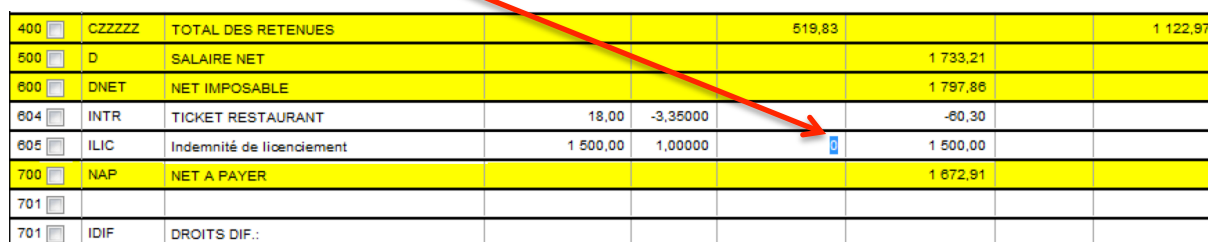
Lors d'un solde de tout compte, vous devez faire figurer les sommes versées à l'occasion de la rupture (Solde de tout compte). Exemple :



Ligne	Code	Désignation	Base	Taux	A retenir	A payer	Taux P.	Part pat.
100	BSALB	SALAIRE DE BASE	36,11	13,51708		488,10		
102	BICP	SOLDE CP = 17,79 J				1 764,94		
300	BZZZZZ	TOTAL BRUT				2 253,04		
302	CAFN	ALLOCATION FAMILIALE	2 253,04				5,4000	121,66
304	CAM	MALADIE + VIEILLESSE DEPL	2 253,04	0,85000	19,15		14,7000	331,20
306	CAV2	ASSURANCE VIEILLESSE	1 750,15	6,65000	116,38		8,3000	145,26
307	CUG12Z	COMPL VIEILLESSE CAS GENE	1 750,15	0,10000	1,75		0,1000	1,75
307	CAPNCA	APPAV NC TA	1 750,15				0,0600	1,05
307	CAPNCB	APPAV NC TB	502,89				0,0600	0,30
308	CAT	ACCIDENT DU TRAVAIL	2 253,04				1,0900	24,56
311	CFNA3Z	FNAL + 20 salariés	2 253,04				0,5000	11,27
312	CTRAP	COTISATION TRANSPORT	2 253,04				2,6000	58,58
314	CCHG07	CHOMAGE S/TOTAL	2 253,04	2,40000	54,07		4,0000	90,12
316	CCHG7	FNGS	2 253,04				0,3000	6,76

Remarque : On peut voir sur l'image ci-dessus, les composantes de salaire qui doivent être reportées sur l'AED (Indemnités CP, précarité etc ...)

Sans oublier les composantes d'indemnités situé en bas du bulletin qui doivent également être reporté sur l'AED (Indemnité de licenciement, rupture conventionnelle, transaction etc ...)



400	CZZZZZ	TOTAL DES RETENUES			519,83			1 122,97
500	D	SALAIRE NET				1 733,21		
600	DNET	NET IMPOSABLE				1 797,86		
604	INTR	TICKET RESTAURANT	18,00	-3,35000		-60,30		
605	ILIC	Indemnité de licenciement	1 500,00	1,00000		1 500,00		
700	NAP	NET A PAYER				1 672,91		
701								
701	IDIF	DROITS DIF.:						

A chaque bulletin solde de tout compte, cochez la case destinée à identifier les bulletins correspondants aux soldes de tout compte :

Bulletin N° :	<input type="text" value="1"/>	Mois :	<input type="text" value="02"/>
Payé du	<input type="text" value="01/02/13"/>	au	<input type="text" value="07/02/13"/>
Règlement :	<input type="text" value="07/02/13"/>	Solde de tout compte :	<input checked="" type="checkbox"/>
Nbre :	<input type="text" value="1"/>	Plafond de la période :	<input type="text" value="720,07"/>

### C- Configuration des rubriques

Les rubriques qui doivent être reportées sur l'AED sont les même que celles qui devaient figurées sur l'Attestation de Salaire Papier.

Pour un report automatique de ces informations, veillez à ce que les rubriques concernées soient correctement codifiées dans le fichier des rubriques.

Exemple : Rubrique Indemnités de congés payés :

The screenshot shows the 'Rubriques' application window. The main window has tabs for 'Paramètres', 'Correspondance DUCS', and 'Historique de la rubrique'. The 'Paramètres' tab is active, showing fields for 'Code rubrique' (BC) and 'Code caisse'. A dialog box titled 'Valeurs de l'énumération Indemnités' is open, displaying a list of indemnity types: 01 compensatrice de préavis, 02 compensatrice de congés payés, 03 légale de licenciement, 04 supplémentaire de licenciement, 05 de fin de contrat à durée déterminée, 06 de fin de mission, 07 de départ à la retraite, 08 due en raison d'un sinistre, 09 spéciale de licenciement, and 10 spécifique de licenciement. The '02 compensatrice de congés payés' option is selected. The dialog box has 'Modifier', 'Annuler', and 'OK' buttons. A red arrow points from the text 'Exemple : Rubrique Indemnités de congés payés :' to the '02' value in the dialog box.

Vérifiées que toutes les rubriques concernées soient correctement codifiées.

Dupliquer

Code rubrique : ILIC Désignatio  
Code caisse : ... Regrouper

**GAIN**  
Nbre d'heures : 0  
Base :  
Taux : 0,00  
Montant :

**Codification comptable**  
Compte charge : ... 64145000  
Compte tiers : ...  
Analytique : ...

**Accident du travail**  
Si rubrique d'accident du travail, n° du taux : 0

**Codification DADSU** Loi TEPA (heures sup.+ Cotis)   
Complément DADSU   
S.S.Totalité : Base DADSU régime général   
Base DADSU Taux particulier   
S.S.Plafonnée : Base DADSU régime général   
Base DADSU Taux particulier   
Avantage en nature :  Nature : Sommes isolées

Ensuite, toutes les rubriques codifiées également pour le calcul de la DADSU (N4DS) seront également utilisées pour reporter les sommes à déclarer.

Cadre réservé aux codifications DADSU.

Reportez vous au manuel de la DADSU pour obtenir plus de renseignements...

## D- Etablissement d'une déclaration AED

Pour établir une AED, sélectionnez les contrats pour lesquels vous souhaitez établir une AED. Exemple :

Liste des contrats/DUE

Contrats types Reconstitution Voir bulletin  
Maintenance

Date début	Date de fin	Heure	N° sal.	Nom	Références	N° d.u.e.	Salaires / statut	Analytique
01/10/2012	12/02/2013	00:00:00	04046	TESSE TECHNICIEN VIDEO PERNC	SEBASTIEN PERNC	GENE 02_05_201318_13_2	Brut : 600 Statut : /	PRODECO0000201
01/12/2012	07/02/2013	00:00:00	04133	FAMOUS TECHNICIEN MAINTEN PERNC	PATRICK PERNC	C 17_05_201311_40_0	Brut : 0 Statut : /	PRODECO0000201
						A.R.: <input type="checkbox"/>	Statut : /	
						A.R.: <input type="checkbox"/>	Statut : /	
						A.R.: <input type="checkbox"/>	Statut : /	
						A.R.: <input type="checkbox"/>	Statut : /	
						A.R.: <input type="checkbox"/>	Statut : /	
						A.R.: <input type="checkbox"/>	Statut : /	
						A.R.: <input type="checkbox"/>	Statut : /	

Ajouter Chercher Trier Sous Sélection Contrats DUE Supprimer

Générer les bulletins D.U.E. Contrats  
Contrats non signés Listings Nb de DUE : 2  
Statut prépa. bulletins DUE Edi  
Attestations Edi Registre du p. Terminer

A la question : Souhaitez-vous créer une nouvelle attestation, répondez OUI.

La réponse OUI génère une codification automatique qui sera reportée dans la colonne référence.

Si vous quittez l'application avant d'avoir terminé une AED, vous avez la possibilité de récupérer la dernière AED en cours d'élaboration en répondant NON à la question.

Lorsque vous générez une nouvelle AED, vous n'avez pas la possibilité de récupérer le contenu d'une ancienne AED (à moins de relancer un calcul pour récupérer les valeurs calculées)

### **Attention :**

L'utilisation du module AED s'utilise sur l'année en cours. L'utilisation de ce module sur une année antérieure pourrait altérer les éléments enregistrés de votre DADSU antérieure. Vous pouvez tout à fait établir une AED avec des dates de 2012 depuis le dossier 2013 (année en cours).

Après avoir répondu à la question, l'écran suivant s'affiche :

Assistant n4ds Pole Emploi

Emetteur

Siret emetteur : 44045387600052

Raison sociale : DV-LOG

Adresse : LA GRANDE ARCHE

Complément d'adresse :

Code postal : 92000

Ville : PARIS LA DEFENSE

N° Caisse de congés payés : 0044195001U

Licence de spectacle (2 à 9c) :

Titulaire d'un label (3c) :

Code du service choisi : 40 40 pour DADSU

Test ou Réel: 01 Test = 01 ou Réel= 02

Décalage de la paie : 01 Effectif au 31/12 : 19

Aide en ligne  
Powered by NTRglobal

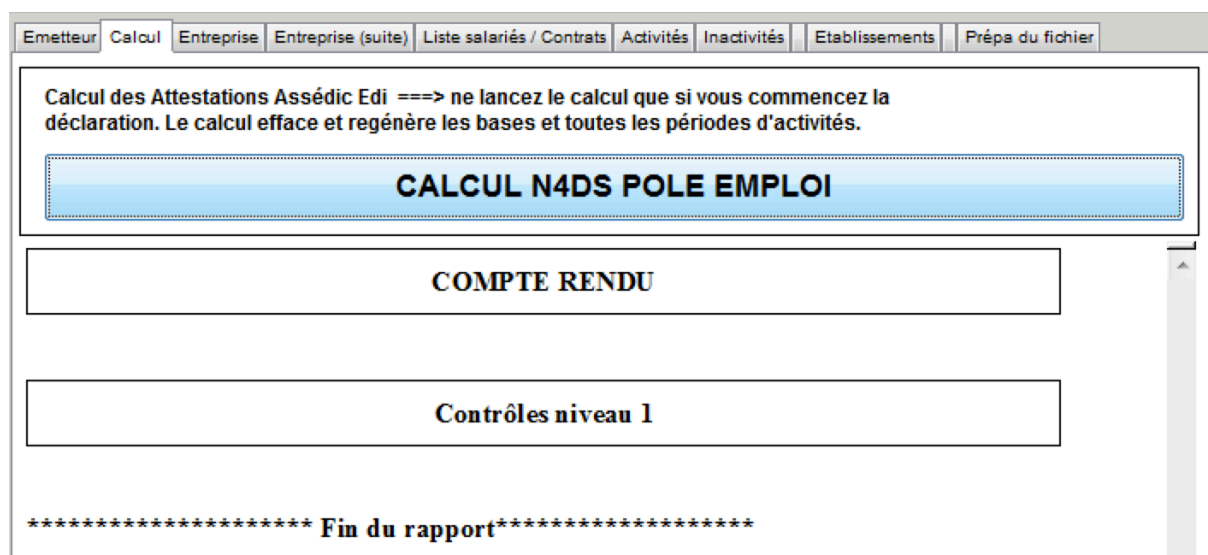
18\_05\_201317\_39\_24

Terminer

Les informations habituelles d'une DADSU (N4DS) sont récupérées automatiquement. Vérifiez-les puis cliquez sur l'onglet Calcul.



## A- Calcul



Ce module identifie les différentes anomalies présentes dans vos fichiers. Numéros de S.S., adresse manquante, Emploi mal-attribué etc ...

En cas d'erreur, corrigez-la puis relancez le calcul.

## B- consultation des éléments à transmettre dans le fichier :

Dans l'onglet Liste salariés / contrats vous pouvez contrôler la liste des contrats qui seront inclus dans la déclaration :

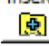

The screenshot shows the 'Liste des contrats/DUE' window in the software. The window title is 'Assistant n4ds Pole Emploi'. The menu items are: Emetteur, Calcul, Entreprise, Entreprise (suite), Liste salariés / Contrats, Activités, Inactivités, Etablissements, and Prépa du fichier. On the left side, there is a cartoon pencil character. The main content is a table with the following data:

Date début	Date de fin	Heure	N° sal.	Nom
01/10/2012	12/02/2013	00:00:00	04046	TEST SEBASTIEN TECHNICIEN VIDEO PERNC
01/12/2012	07/02/2013	00:00:00	04133	FAMOUS PATRICK C TECHNICIEN MAINTEN PERNC



A ce stade, vous pouvez vérifier chaque onglet présent l'écran.

**C- consultation des 12 derniers mois à reporter dans la déclaration :**

Etat civil		Bases déclarées	Périodes d'activités	Périodes d'inactivités				
Insérer 	Suppr. 	Num	Nom Prénom Num S.S./ Date /Emploi	Catégorie Période	Bases déclarées S.S.		Impots :	
					Brut S.S.	Plaf. S.S.	Heures R	Heures T
		04046	TEST SEBASTIEN 183029201805217 11/02/1983 TECHNICIEN VIDEO	PERNC 01/02/2013 12/02/2013 21 J	Brut S.S. 3700 Plaf. S.S. 3700 Brut fiscal 3700 CSG RD\$ 3742,62		Heures R 151,66 Heures T 151,66 Brut fiscal 3700 Reven. Act. 2892,29	
		04046	TEST SEBASTIEN 183029201805217 11/02/1983 TECHNICIEN VIDEO	PERNC 01/01/2013 31/01/2013 21 J	Brut S.S. 2200 Plaf. S.S. 2814 Brut fiscal 2200 CSG RD\$ 2256,89		Heures R 151,66 Heures T 151,66 Brut fiscal 2200 Reven. Act. 1695,75	
		04046	TEST SEBASTIEN 183029201805217 11/02/1983 TECHNICIEN VIDEO	PERNC 01/12/2012 31/12/2012 21 J	Brut S.S. 2221,15 Plaf. S.S. 2221,15 Brut fiscal 2221,15 CSG RD\$ 2279,4		Heures R 151,66 Heures T 151,66 Brut fiscal 2221,15 Reven. Act. 1712,83	
		04046	TEST SEBASTIEN 183029201805217 11/02/1983 TECHNICIEN VIDEO	PERNC 01/11/2012 30/11/2012 21 J	Brut S.S. 2200 Plaf. S.S. 2200 Brut fiscal 2200 CSG RD\$ 2258,5		Heures R 151,66 Heures T 151,66 Brut fiscal 2200 Reven. Act. 1695,95	
		04046	TEST SEBASTIEN 183029201805217 11/02/1983 TECHNICIEN VIDEO	PERNC 01/10/2012 31/10/2012 21 J	Brut S.S. 2225,38 Plaf. S.S. 2225,38 Brut fiscal 2225,38 CSG RD\$ 2283,58		Heures R 151,66 Heures T 151,66 Brut fiscal 2225,38 Reven. Act. 1718,43	

Pour consulter une période d'activité, double-cliquez dessus :

Attestation Edi		Identification de la période d'activité :	
TEST SEBASTIEN PERNC		Début de la période déclarée	Du 01/02/2013 au 12/02/2013
Identification		Nature de l'emploi	TECHNICIEN VIDEO
Base déclarées		Code catégorie socioprofessionnelle	465b
AT/AN/Lieu		Code convention collective	9999
Organismes RETRAITES Ircantec		Classement conventionnel	NON CADRE
Primes versées aux salariés droit privé		Code motif début de période 1 : Du	097 Fin 008
Indemnités de fin de contrat		Situations particulières	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Assurance chômage		Nic de l'établissement d'affectation :	00054
Rappels de paie versés au salarié		Code Régime alsace (01 ou espace)	<input type="checkbox"/>
Indemnités op versés mensuellement & autre		Code employeur multiples	03
Chômage total sans rupture de contrat de tra		Code de décalage de la paie	01
		Code périodicité des salaires	16
		Code contrat de travail	02
		Code droit du contrat de travail	01
		Code caractéristique de l'activité ou du contrat de travail	90
		Code statut catégoriel conv.coll.	05
		Code statut catégoriel Agirc Arcco	04
		Salarié rémunéré par plusieurs ets. :	<input type="checkbox"/>
		Code emplois multiples	03
		Code régime de base obligatoire	200
		Code régime oblig. maladie	<input type="checkbox"/>
		Code régime accident du travail	<input type="checkbox"/>
		Code régime vieillesse(part pat)	<input type="checkbox"/>
		Code délégation de gestion mal.	<input type="checkbox"/>
		Rémunération au pourboire	<input type="checkbox"/>
		Code travail à l'étranger ou frontalier	<input type="checkbox"/>

Vous pouvez constater que la présentation du module ressemble à celui utilisé pour la DADSU. Il s'utilise de la même manière.

**Vérifiez que dans chaque page les éléments correspondant à la période sélectionnée sont correctement reportés.**

**Important « Partie Indemnités de fin de contrat » :**

Dans la partie Indemnités de fin de contrat, seuls les éléments figurants sur le dernier bulletin de salaire doivent être reportés.

Les périodes ne correspondant pas au dernier bulletin ne doivent pas renseigner cette partie.

## Important « Congés payés versés mensuellement » :

Période d'activité S40

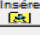
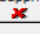
**Attestation Edi**  
TEST  
SEBASTIEN  
PERNC

Identification  
Base déclarées  
AT/AN/Lieu  
Organismes RETRAITES  
Ircantec  
Primes versées aux salariés droit privé  
Indemnités de fin de contrat  
Assurance chômage  
Rappels de paie versés au salarié  
Indemnités cp versés mensuellement & autre  
Chômage total sans rupture de contrat de tra

**Indemnités cp payés mensuellement & autres rémunérations**

Indemnités cp payés mensuellement

**Autres rémunérations des salariés du spectacle :**

Insérer   
Suppr. 

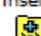
Code	Montant

01 - droits d'auteur  
02 - droits de doublage  
03 - droits de rediffusion  
04 - autres droits

Dans le cas où vous rémunérez les CP chaque mois pour un CDD par exemple, les congés payés versés mensuellement doivent se reporter dans cette partie de la déclaration (sauf pour la période correspondant au dernier bulletin de paye).

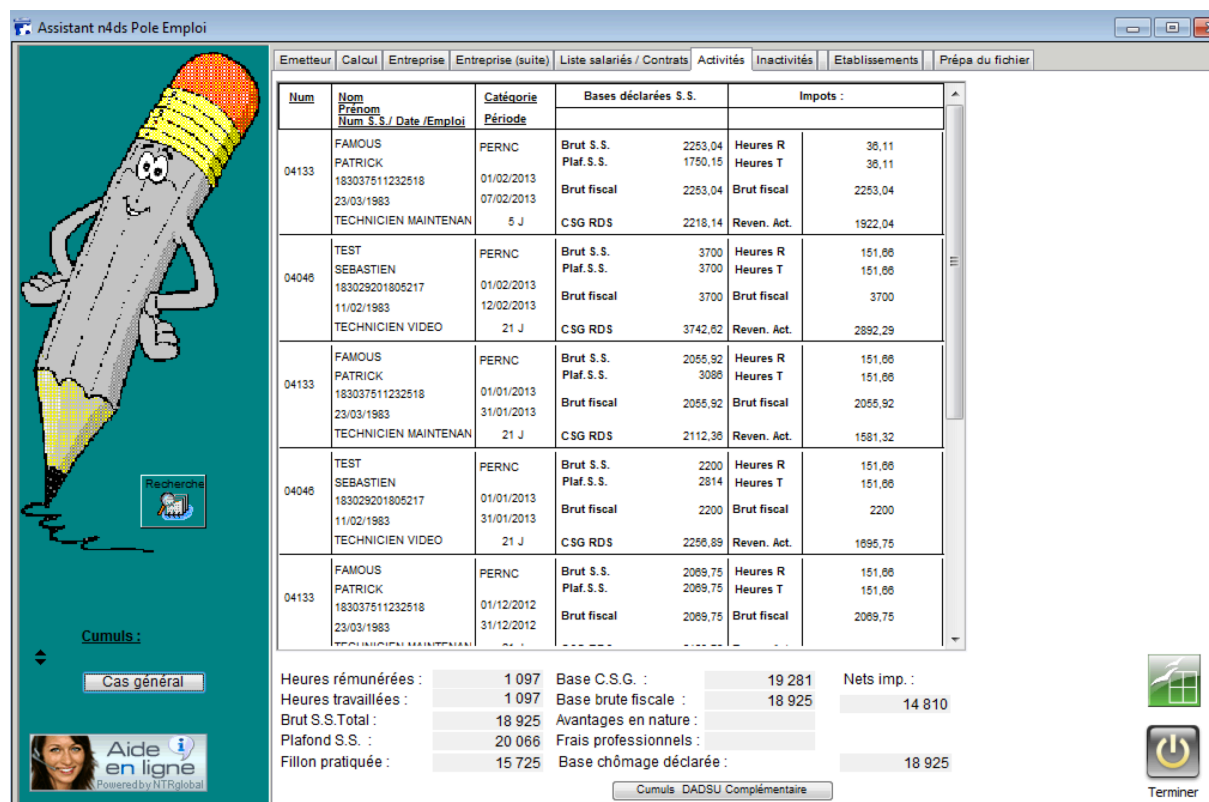
## D- Vérification des périodes d'inactivités :

Cliquez sur l'onglet correspondant pour vérifier le report des périodes d'inactivités du salarié.

Etat civil	Bases déclarées	Périodes d'activités	Périodes d'inactivités			
Salarié	Code motif	Début	Fin	Code début	Tps arrêt	
Insérer  04046 TEST	100	24/12/2012	31/12/2012		5	
Suppr. 						

## E- Vérification des périodes bases déclarées :

L'onglet Activités reprend toutes les activités de tous les contrats inclus dans la déclaration AED. Vous pouvez vérifier que les cumuls apparaissant en bas de page sont bien cohérents.



Num	Nom Prénom Num S.S. / Date /Emploi	Catégorie Période	Bases déclarées S.S.		Impots :	
04133	FAMOUS PATRICK 183037511232518 23/03/1983 TECHNICIEN MAINTENAN	PERNC 01/02/2013 07/02/2013 5 J	Brut S.S.	2253,04	Heures R	38,11
			Plaf. S.S.	1750,15	Heures T	38,11
			Brut fiscal	2253,04	Brut fiscal	2253,04
			CSG RDS	2218,14	Reven. Act.	1922,04
04048	TEST SEBASTIEN 183029201805217 11/02/1983 TECHNICIEN VIDEO	PERNC 01/02/2013 12/02/2013 21 J	Brut S.S.	3700	Heures R	151,88
			Plaf. S.S.	3700	Heures T	151,88
			Brut fiscal	3700	Brut fiscal	3700
			CSG RDS	3742,82	Reven. Act.	2892,29
04133	FAMOUS PATRICK 183037511232518 23/03/1983 TECHNICIEN MAINTENAN	PERNC 01/01/2013 31/01/2013 21 J	Brut S.S.	2055,92	Heures R	151,88
			Plaf. S.S.	3088	Heures T	151,88
			Brut fiscal	2055,92	Brut fiscal	2055,92
			CSG RDS	2112,38	Reven. Act.	1581,32
04048	TEST SEBASTIEN 183029201805217 11/02/1983 TECHNICIEN VIDEO	PERNC 01/01/2013 31/01/2013 21 J	Brut S.S.	2200	Heures R	151,88
			Plaf. S.S.	2814	Heures T	151,88
			Brut fiscal	2200	Brut fiscal	2200
			CSG RDS	2258,89	Reven. Act.	1695,75
04133	FAMOUS PATRICK 183037511232518 23/03/1983 TECHNICIEN MAINTENAN	PERNC 01/12/2012 31/12/2012	Brut S.S.	2089,75	Heures R	151,88
			Plaf. S.S.	2089,75	Heures T	151,88
			Brut fiscal	2089,75	Brut fiscal	2089,75

**Cumuls :**

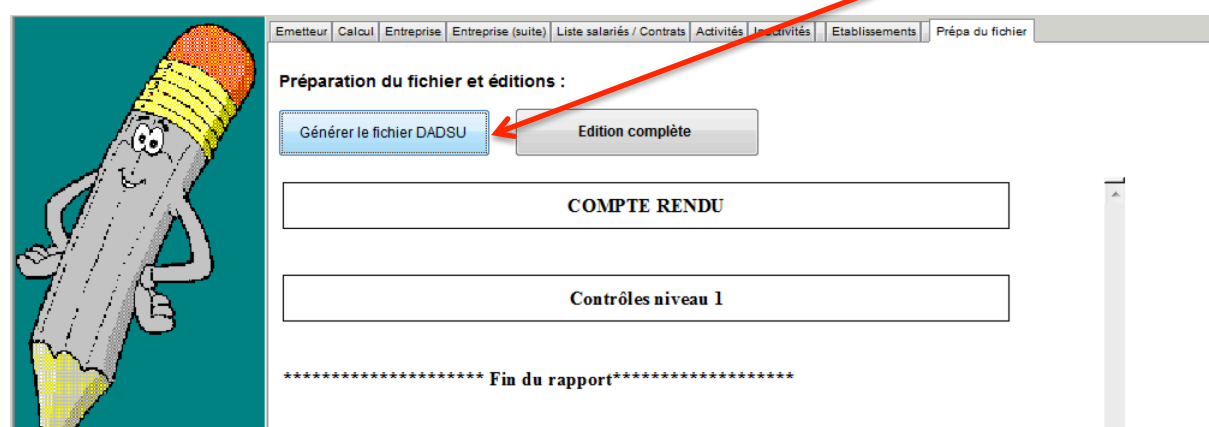
Heures rémunérées :	1 097	Base C.S.G. :	19 281	Nets imp. :	
Heures travaillées :	1 097	Base brute fiscale :	18 925		14 810
Brut S.S.Total :	18 925	Avantages en nature :			
Plafond S.S. :	20 066	Frais professionnels :			
Fillon pratiquée :	15 725	Base chômage déclarée :			18 925

Cumuls DADSU Complémentaire

En cas de problème constaté sur les bases déclarées, vérifiez que vos rubriques base S.S. Total et bases S.S. Plafonnées sont correctement codifiées. Si vous changez un paramètre dans les rubriques, revenez dans le module AED et relancez le calcul.

## F- Génération du fichier AED

Cliquez sur l'onglet prépa du fichier et cliquez sur le bouton correspondant :



Préparation du fichier et éditions :

Générer le fichier DADSU      Edition complète

COMPTE RENDU

Contrôles niveau 1

\*\*\*\*\* Fin du rapport\*\*\*\*\*

## G- Dépôt de la déclaration

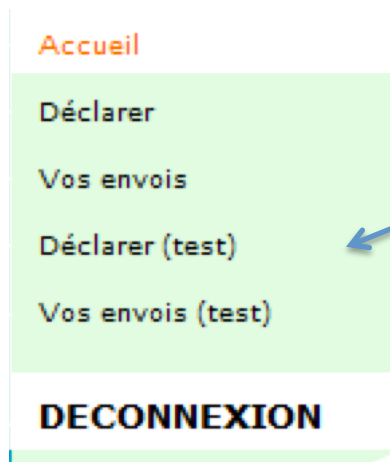
Sur net-entreprises.fr vous devez ouvrir un nouveau type de déclaration : AED (dépôt) :

→ Cliquez sur le lien correspondant à la déclaration à laquelle vous souhaitez accéder.

Pour gérer vos données personnelles (adresse électronique, mot de passe...) et, selon votre profil, gérer les inscriptions, les coordonnées bancaires... allez sur votre menu personnalisé à l'aide du bouton situé en bas de page.

▶ AE (dépôt)	Attestation destinée à Pôle emploi - dépôt Dépôt de fichier issu du logiciel de paie	<a href="#">Accéder à la déclaration</a>
--------------	---	--

Cliquez sur le lien pour accéder à la déclaration.



Ensuite choisissez le type de déclaration (Réel ou Test)

Nous vous conseillons vivement de transmettre vos premières déclarations par le mode test.



▶ Vous allez procéder à un dépôt de fichier sur Internet.

▶ La taille de l'envoi doit être inférieure à 200Ko pour un fichier compressé (.zip) ou à 2Mo pour un fichier non compressé. Au delà, nous vous recommandons de fractionner en plusieurs fichiers.

▶ Le fichier transmis ne doit pas contenir plus de 100 déclarations. Au delà, nous vous recommandons de fractionner en plusieurs fichiers.

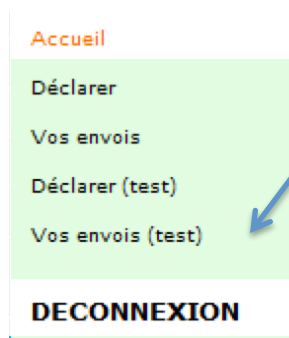
▶ Si vous fermez votre navigateur ou continuez à naviguer pendant le transfert, votre dépôt sera annulé.

Nouvel envoi

Envoi

Cliquez ensuite sur parcourir et choisissez votre fichier à déposer.

## H- Vérification



Choisissez l'option Vos envois pour consulter et imprimer vos attestations transférées.

Ensuite vous pouvez imprimer et/ou télécharger l'Attestation à remettre au salarié.

Envoi <b>ATTESTATIONN4DS.txt</b> réceptionné le <b>02/05/2013</b> à <b>14:31:12</b> (avis de dépôt <b>0038J00651P</b> )								
Norme utilisée V01X07								
Raison Sociale	N° SIREN NIC étab	Nature	Type	N° fraction	Période de référence	Périodicité	Etat	Attestation à imprimer
		15 - Dématérialisation AE	Normale	11	Du 01/02/2013 Au 25/02/2013	Evenementielle	Déclaration valide	<a href="#">Téléchargement</a>

En cas d'acceptation vous obtenez le type d'écran ci-dessus.



Dv-log vous souhaite bon travail !!!